



Adrien-Gamache	Jason Caron-Michaud Nadia Ben Lazrag (s)	Guillaume-Vignal	ABSENT
André-Laurendeau	Olivier Bourreau	Hubert-Perron	ABSENT
Antoine-Brossard	Gaëlle Goutier	Jacques-Ouellette	ABSENT
Armand-Racicot	Jean-François Caisse	Jacques-Rousseau	Stéphane Simard Ledoux Sophie Woumedi
Bel-Essor	ABSENT	Joseph-De Séigny	Alcides Santopietro
Bourgeois-Champagnat	Chantal Belisle	Lajeunesse	Karyne Picard
Carillon	Mélina Allard	Laurent-Benoît	Pascal Cyr
Charles-Bruneau	ABSENT	Lionel-Groulx	ABSENT
Charles-LeMoyne	ABSENT	Marcelle-Gauvreau	ABSENT
Christ-Roi	Nicola Grenon	Marie-Victorin (Brossard)	Céline Morellon
Du Curé-Lequin	Nicolas Calderon Asselin	Marie-Victorin (Longueuil)	Amélie Grammatico
D'Iberville	Nicolas Brosseau	Maurice-L.-Duplessis	ABSENT
De La Mosaïque	ABSENT	Mgr.A.-M.-Parent	Maryse Villeneuve
De la Rose-des-Vents	Samia Maatouk	Monseigneur-Forget	Francis Rodrigue
De Maricourt	ABSENT	Nouvelle école Greenfield Park	Alicia Davila Monterrey
De Normandie	ABSENT	Paul-Chagnon	Mélanie Lamoureux
Des Mille-Flours	Khady Sembene	Paul-De Maricourt	ABSENT
Des Petits Explorateurs	Jean-Philippe Gingras	Pierre-D'Iberville	ABSENT
Des Quatre-Saisons	Geneviève Lamoureux	Pierre-Laporte	Valérie Crépeau
Des Saints-Anges	Martin Proulx	Prévile	Isabelle Gendron
Du Jardin-Bienville	ABSENT	Rabeau	Ann-Marie Ryan
Du Tournesol	ABSENT	Sainte-Claire (Brossard)	ABSENT
Él de Greenfield Park	Hélène Garon	Sainte-Claire (Longueuil)	ABSENT
Él du Vieux-Longueuil	Émilie Champoux	Saint-Jean-Baptiste	AUCUN
Él Lucille-Teasdale	ABSENT	Saint-Joseph	Audrey Gingras
École Mille-Sports	Claudiel Picard-Roy	Saint-Jude	Benjamin Richard
Éc. rég. du Vent-Nouv.	ABSENT	Saint-Laurent	ABSENT
Éc. sec. de l'Agora	Anie Desforges	Saint-Romain	Isabelle Giannarelli
École sec. Saint-Edmond	ABSENT	Samuel-De Champlain	Normand Dubreuil
École spec.des Remparts	AUCUN	Tourterelle	Sébastien McKenzie-Faucher
Félix-Leclerc	Maxime Bargiel	Personnel	
Gaétan-Boucher	Maxime Bleau	Secrétaire administrative	Geneviève Brochu
Gentilly	ABSENT	Autres participants	
George-Étienne-Cartier	Noémi Savoie (s)	Représentante CCSEHDAA	Guylaine Charron
Georges-P. Vanier	ABSENT	Directeur général adjoint	Hugo Clermont
Gérard-Filion	Ida Francoeur	Autres participants du CSS	Voir au point 4.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE/CONSTATATION DU QUORUM

L'ouverture de l'assemblée se fait à 19 h 05 et le quorum est constaté.

2. PAROLE À LA PRÉSIDENTE / MOT DE BIENVENUE

Le président M. Nicola Grenon souhaite une bonne soirée à tous les participants. Le comité de parents est très fier de souligner la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie. La secrétaire Mme Ida Francoeur expose une pensée et une citation de Nelson Mandela. D'abord la pensée, d'une source inconnue : « L'amour c'est tellement beau, ça ne se cache pas dans un placard. » Et la citation, de Nelson Mandela : « Être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes, c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres. »

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CP20210517-01

L'ordre du jour est proposé par M. Olivier Bourreau et appuyé par M. Maxime Bleau sans modification.

Adopté à l'unanimité

4. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CSS MARIE-VICTORIN

4.1 Mise à jour des travaux et ouvertures d'école 2021-2022

Le directeur adjoint M. Hugo Clermont présente le point. Deux chantiers auront un impact direct sur la rentrée des classes 2021 au CSS Marie-Victorin. Celui de l'école Sacré-Cœur ne présente pas de retard et la rentrée est toujours prévue pour septembre 2021. Pour ce qui est de l'école Vauquelin, malheureusement, les travaux accusent un retard et la livraison est prévue cet automne. Après un sondage effectué auprès des parents pour connaître quel scénario d'ouverture ils privilégiaient entre janvier 2022 ou septembre 2022, 52 pour cent ont préféré l'ouverture pour janvier 2022. Des ajouts de modulaires se feront dans d'autres écoles mais ne pose pas d'enjeu ni de retard.

4.2 Retour du secrétariat général sur le processus de plainte

M^e Maeva Ferrer revient sur la présentation faite lors d'une rencontre précédente sur la réforme du processus de plainte, renommé [Processus de traitement des différends](#).

Une représentante considère que le terme « plainte » est plus connu par l'ensemble de la population. Le terme demeurera toutefois dans le vocabulaire, sur le site Internet notamment.

On s'étonne du nombre de plaintes reçues annuellement (environ 400). M^e Ferrer précise que ce ne sont pas 400 différends car souvent les parents sont à la recherche d'information.

Pour les parents qui n'ont pas accès à l'Internet, il sera toujours possible de retrouver l'information sur la boîte vocale du poste 2015.

5. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS

5.1 Questions sur les nouvelles demandes écoles 240

Il n'y a pas de nouvelles questions concernant les demandes des écoles Mille-Sports et Internationale du Vieux-Longueuil.

5.2 Questions reçues d'avance et autres

Annonces gouvernementales et plan de relance pour la réussite éducative

Plusieurs questions traitent des annonces gouvernementales. Le CSS a peu d'information à fournir car il est lui-même en attente de précisions. On attend donc des détails sur les sujets suivants : vaccination pour les enfants dans les écoles; camps pédagogiques pour cet été; relance du programme de tutorat pour l'an prochain; mise en place d'agents de soutien qui aurait pour objectif d'améliorer le lien entre les familles et les écoles en milieux défavorisés ou allophones; fonds envoyés dans les écoles à partir de septembre pour soutenir la santé mentale des jeunes; ventilation dans les écoles et test de COD. Plusieurs sujets sont toutefois abordés dans le plan de relance pour la réussite éducative.

La directrice du Service des ressources éducatives (SRÉ) M^{me} Sophie Dubé présente la synthèse du plan de relance pour la réussite éducative. La [présentation](#) préparée par M^{me} Véronique Roberge du SRÉ, résumant le plan du ministère de l'Éducation (MEQ), sera envoyée en suivi de rencontre. Le MEQ a voulu camper trois grandes orientations : 1-Maintenir l'apprentissage en classe; 2-Valoriser l'éducation : rôle de la famille et 3-Se donner du temps : mettre l'accent sur l'apprentissage et utiliser l'évaluation au service de l'élève. À ces trois orientations, le MEQ ajoute quatre principes de bases : 1-La prévisibilité; 2-La flexibilité; 3-L'égalité des chances et 4-La subsidiarité.

Pour ce plan de relance, le MEQ investit 170 M\$ pour les deux prochaines années dont 110 M\$ pour l'année 2021-2022. Les CSS n'ont pas encore reçu le détail des sommes.

Tutorat

Un représentant demande s'il sera possible de laisser les écoles ouvertes cet été pour organiser du tutorat. Il y aura des cours d'été dans les écoles secondaires, mais pas de tutorat. Le souhait du ministre c'est qu'il y ait des vacances cet été et que des apprentissages se fassent de façon plus ludique via des camps pédagogiques avec les partenaires, dans les camps de jour par exemple.

Camps pédagogiques

Des sommes sont dédiées pour offrir des camps pédagogiques aux élèves issus de l'immigration en classe d'accueil de 6^e année et plus. Le MEQ a prévu d'autres sommes pour des activités pédagogiques pour contrer la glissade de l'été. Les différents partenaires, organismes communautaires ou villes ont jusqu'au 1^{er} juin pour soumettre leurs projets au MEQ.

Règles sanitaires dans les écoles

Un représentant se questionne concernant un nouveau mode de fonctionnement depuis avril à son école et se demande si c'est une directive du CSS (période de dîner en silence et retrait du masque pour dîner). Chaque école compose avec son contexte et ses règles sanitaires. M. Clermont suggère de voir avec la direction de l'établissement.

Grève du personnel professionnel

Le directeur-adjoint M. Ghislain Plourde explique pour quelles raisons le transport n'est pas possible, afin d'assurer la sécurité des élèves, lors de la journée de grève du personnel professionnel ce mercredi 19 mai. Il est possible de consulter le tableau des absences sur le site Internet du CSS, pour connaître le taux d'absentéisme lors des journées d'enseignement en distance, mais aussi à n'importe quel autre moment.

Mise à jour des règles en lien avec les modifications du projet de loi 40

Parmi les modifications législatives, le MEQ souhaitait que les parents puissent choisir leur école même si elle n'est pas sur le territoire de leur résidence. Les demandes doivent suivre des critères établis par la loi : continuité, la fratrie et la distance. Le CSS pouvait avant lui-même établir ses critères. Le CSS a donc apporté des changements à sa politique d'admission pour se conformer aux encadrements légaux. Par exemple, auparavant, si un parent voulait inscrire son enfant dans un autre CSS, il devait en avoir l'autorisation par son CSS d'origine. Cette condition est levée. Localement, au CSS Marie-Victorin, les demandes avant passaient par le SRÉ. Elles seront dorénavant acheminées au Service de l'organisation scolaire qui a une vision plus macro des places. Finalement, cette modification apporte un élargissement pour choisir des programmes particuliers, suivant le principe de l'inclusion scolaire.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

6.1 12 avril 2021

Résolution CP20210517-02

Sur la proposition de M. Jean-Philippe Girard et appuyé par M. Nicolas Calderon, le procès-verbal du 12 avril 2021 est adopté.

Adopté à l'unanimité

6.2 Suivis

6.2.1. Résultats du sondage Prix reconnaissance

À la suite du sondage mené auprès des membres du CP, Mme Ida Francoeur a été recommandée pour le prix reconnaissance de la FCPQ.

6.2.2. Sondage annuel du CP

Le sondage annuel du Comité de parents sera envoyé en suivi de rencontre afin d'aider à la rédaction de notre rapport annuel et faire un survol de propositions d'orientations pour l'année prochaine.

6.2.3. Changements à la LIP

Un projet de règlement termine son processus d'adoption à l'Assemblée Nationale. Celui-ci permettra dorénavant à ce que les représentants au Comité de parents, nommés habituellement en assemblée générale de parents, puissent être remplacés par les parents du Conseil d'établissement s'ils devenaient indisponibles en cours d'année.

6.2.4. Politique dîneurs

La résolution adoptée lors du dernier CP recommandant d'éviter de charger des frais aux élèves déplacés des classes d'accueil ou spécialisées lorsque ceux-ci n'auraient pas autrement eu à utiliser le service de dîner a fait son chemin au CSS et une solution intermédiaire intéressante a été adoptée en Conseil d'administration : le parent d'un tel élève pourra faire valoir la possibilité de ne pas être facturé pour ce service en remplissant un formulaire indiquant sa situation.

Mesure alimentaire

On rappelle que c'est en CÉ, où le budget est adopté, que peut se décider comment l'école utilisera les sommes de la mesure d'aide alimentaire. Ainsi, c'est au CÉ de déterminer si ces sommes seront utilisées pour toutes les classes ou au service de garde et comment elles seront réparties.

Bris du service de garde

Des discussions avec la direction générale du CSS nous ont permis de préciser que la coupure de service pour retard de paiement ne devrait être une mesure utilisée qu'exceptionnellement et avec l'autorisation explicite de la direction d'école.

7. DEMANDES ÉCOLES 240 (MILLE-SPORTS ET INTERNATIONALE DU VIEUX-LONGUEUIL)

Lors de la plénière sur le sujet, le représentant de l'école Adrien-Gamache nous indique que son CÉ s'était prononcé majoritairement en défaveur de ces projets. À ce sujet, quatre parents sur six du CÉ d'Adrien-Gamache se sont prononcés contre l'octroi, essentiellement en vertu de l'article 3 de la LIP qui mentionne la gratuité scolaire. Il semblerait que les écoles 240 peuvent charger jusqu'à 400 % des coûts de l'inscription annuelle réalisée dans une école régulière. En ce sens, les membres de ce CÉ sont d'avis que l'école québécoise ne doit pas être un agent de fracture sociale et demeurer en adéquation avec sa mission de socialisation, ce qui est particulièrement pertinent dans un milieu défavorisé. Sans créer de distinction majeure entre les écoles, il semble possible de favoriser l'éducation à la santé et au bien-être à l'intérieur même des domaines généraux de formation du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ).

Donc la position des parents d'Adrien-Gamache repose essentiellement sur trois raisons :

- 1° la gratuité scolaire et l'accessibilité universelle impliquées par l'article 3 de la LIP;
- 2° la seconde mission de l'école québécoise, à savoir la socialisation. L'école ou les écoles ne doivent être « agent de la fracture sociale » (cf. États généraux de l'éducation de 1995-1996);
- 3° les domaines généraux de formation PFEQ: par exemple l'éducation à la santé et au bien-être peut être davantage développée dans le cadre même d'une école régulière, notamment par les organisations communautaires.

Des échanges ont eu lieu sur l'importance d'éviter que des enfants soient exclus d'une école à projet particulier pour des considérations financières ou de performance. Les représentants des deux écoles en processus ont alors expliqué que ces éléments avaient été discutés dans l'élaboration de leurs projets respectifs et qu'il y avait eu prise de précautions pour éviter ces situations. En outre, des processus internes sont mis en place afin d'accompagner ou de soutenir les familles qui pourraient être intéressées par le programme sans avoir la capacité financière de s'y inscrire. La représentante de l'École internationale Greenfield Park a également mentionné le souci des écoles 240 de protéger l'accessibilité universelle.

8. RETOUR SUR LA PLÉNIÈRE VIRTUELLE

Les rapporteurs résument les sujets traités aux différentes tables de la soirée plénière.

Le président demande aux rapporteurs d'envoyer leurs notes afin de les joindre au bilan annuel.

9. CALENDRIER DU COMITÉ DE PARENTS MARIE-VICTORIN 2021-2022

Résolution No CP-20210517-03

CONSIDÉRANT que c'est au comité de parents qu'il revient de fixer son calendrier de rencontres pour l'année qui suit;

Il est résolu par le comité de parents, sur proposition de M. Nicolas Calderon et appuyé par M. Olivier Bourreau de recommander ce qui suit :

QUE le calendrier des rencontres du Comité de parents MV et des rencontres de l'exécutif corresponde au tableau suivant :

SÉANCES DU COMITÉ DE PARENTS	SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF
	16 août 2021
23 août 2021	16 septembre 2021
4 octobre 2021 (élections exécutif)	21 octobre 2021
25 octobre 2021 (formation)	
8 novembre 2021	25 novembre 2021
6 décembre 2021	16 décembre 2021
17 janvier 2022	27 janvier 2022
14 février 2022*	24 février 2022
14 mars 2022	31 mars 2022
11 avril 2022	28 avril 2022
9 mai 2022 (élections district)	2 juin 2022
13 juin 2022	16 juin 2022 (à confirmer)
	22 août 2022
29 août 2022	

¹ Les rencontres de l'exécutif sont généralement le jeudi 11 jours avant le CP qui se tient lui toujours le lundi.

² Il y aura élections lors des assemblées du 4 octobre et 9 mai.

³ Une formation se tiendra à l'assemblée du 25 octobre.

M^{me} Maryse Villeneuve propose un amendement, appuyé par M. Olivier Bourreau, que l'Exécutif reviennent au CP de juin avec une proposition afin de tenter de libérer la soirée du 14 février.

Amendement adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

10. RÉOLUTIONS POUR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE

10.1 Remboursement des frais

Résolution CP20210517-04

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT l'article 197 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui spécifie que le comité de parents adopte son budget annuel de fonctionnement et voit à son administration;

CONSIDÉRANT les difficultés vécues par la trésorerie du CP à faire appliquer ses choix en termes de remboursement de frais au cours des cinq (5) dernières années;

CONSIDÉRANT la nouvelle régie interne du Comité de parents Marie-Victorin, adoptée le 13 mai 2019 qui prévoit une politique précisant ce qui peut être remboursé et selon quelles modalités par la trésorerie à l'article 4.6a;

CONSIDÉRANT les représentations des commissaires parents auprès du conseil des commissaires et de la direction générale à ce sujet;

CONSIDÉRANT la résolution CP-20190610-04 qui demandait au conseil des commissaires de mettre à jour la politique de remboursement de frais afin de solutionner cette situation;

CONSIDÉRANT les délais occasionnés par la suite par le changement de gouvernance au sein du Centre de services scolaire;

Il est résolu par le comité de parents Marie-Victorin, sur la proposition de M. Stéphane Simard et appuyé par M. Olivier Bourreau :

QUE soit transmis au conseil d'administration, par le biais de son comité de gouvernance, la demande que la politique de remboursement des frais du Centre de services scolaire soit révisée ou simplement amendée afin de préciser que par son statut dans la LIP (art.197), le Comité de parents puisse fixer lui-même par résolution sa politique de remboursement de frais comme le prévoit la Loi.

* Résolution CP-20190610-04 : https://drive.google.com/file/d/1UPkOmzEnliNIITTSqAh5V7tnCoTjV_yX/view

Adopté à l'unanimité

10.2 Redécoupage des districts

Résolution CP20210517-05

REPRÉSENTATION DES DISTRICTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT la structure d'élection au conseil d'administration des Centres de services scolaire qui mènera à une nouvelle élection d'au moins deux parents membres du comité de parents au sein du C.A. le 9 mai 2022;

CONSIDÉRANT la consultation rapide de l'exécutif du CP en 2019-2020 n'ayant pas permis une résolution officielle du CP, au cours de laquelle l'Exécutif a réitéré le besoin essentiel d'assurer la présence au sein du C.A. d'au moins un représentant connaissant bien la réalité EHDAA, un représentant connaissant bien la réalité secondaire et un représentant connaissant bien la réalité primaire;

CONSIDÉRANT que cela représente l'avis traditionnel tant bien du CPMV que de la FCPQ tel que représenté dans les mémoires de ceux-ci en lien avec le dépôt du projet de loi 40 renouvelant la gouvernance scolaire;

CONSIDÉRANT qu'à ces arguments a été préféré une structure égalitaire répartissant en parts égales les écoles primaires et secondaires dans les 5 districts par la direction générale du CSS, tel que présenté en hypothèse A le 9 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'à cette option l'Exécutif du CP a proposé une alternative (L'avis CP20200305 ci-joint) qui n'a pas été retenue dans une tentative de trouver un compromis à ce sujet;

CONSIDÉRANT les difficultés que cela fait reposer sur le CP lors des élections aux districts tel que nous l'avons constaté au 5 octobre 2020 en nécessitant des règles plus complexes pour assurer la présence d'un représentant EHDAA, processus qui a rendu difficile la participation équitable de tous et a confirmé l'insatisfaction quant à la structure actuelle des districts;

Il est résolu par le comité de parents Marie-Victorin, sur la proposition de M. Claudel Picard-Roy et appuyé par M. Stéphane Simard :

QUE le comité de parent demande au Conseil d'administration du CSS Marie-Victorin, par l'intervention de son comité de gouvernance, de revoir et proposer une nouvelle structure des districts du CSS afin de promouvoir une répartition équitable des provenances des membres, à savoir :

- au moins un membre provenant d'un groupe connaissant les réalités EHDAA,
- au moins un membre provenant d'un groupe connaissant la réalité du secondaire,
- au moins un membre provenant d'un groupe connaissant la réalité du primaire

- et toute autre répartition pour les deux autres membres.

QUE ce processus puisse être mené à bien afin d'être employé lors des élections du 9 mai 2022, le tout nécessitant une mise à jour de la régie interne du CP au plus tard en avril 2022.

* Voici le lien pour l'avis de l'Exécutif émis à l'époque afin de trouver une alternative à l'Hypothèse A présentée: https://drive.google.com/file/d/1od2yaYjA_MzJvYg8G2bGailrcnnwrXMq/view

Adopté à l'unanimité

11. PAROLES

11.1 À la représentante du CCSEHDAA

Il n'y a pas eu de rencontre du comité depuis le dernier comité de parents.

11.2 Aux responsables de dossiers à l'Exécutif

FCPQ

M. Nicolas Brosseau résume les points marquants de la rencontre s'étant tenue au début du mois d'avril. La FCPQ a présenté le plan stratégique de la FCSSQ. Il a aussi entre autres été question de la mobilisation des parents. Le prochain conseil général se déroulera à la fin du mois de mai.

Transport

Le représentant du CP sur ce comité consultatif, M. Olivier Bourreau, a recueilli beaucoup de questions lors de la soirée plénière. Plusieurs d'entre elles entourent les conducteurs de berline (pour les élèves à besoins particuliers). Il s'assurera de les amener au comité.

C.A.

La dernière rencontre s'est tenue le 4 mai. M^{me} Geneviève Lamoureux fera la liste des écoles touchées par les différents octrois de contrat dans le courriel de suivi.

Formations

Il n'y a plus de formation cette année!

Culturel

M. Jean-Philippe Gingras participera à la rencontre la semaine prochaine et en fera le résumé lors de la rencontre du CP du mois de juin.

11.3 Aux responsables de comités

Communications

Il n'y a pas eu de rencontre de ce comité depuis le dernier CP.

Frais aux parents

M. Nicola Grenon souligne que le comité est en communication avec le CSS pour connaître tous les aspects légaux. Une analyse du cadre pour lequel la politique doit s'appliquer est en cours afin de savoir quels sont les frais qui y seront régis.

Cyber*

M. Nicola Grenon explique que des discussions se tiennent autour des résultats du sondage.

Calendrier et Horaires

Le CSS a bien reçu le document du sous-comité. La direction générale est déjà en réflexion. Une rencontre bilatérale avec une équipe du CSS est en préparation afin que les différents points soumis par le document de travail soit vus et discutés.

COVID

Les travaux du comité sont légers, mais ont tout de même servis à alimenter nos réflexions indirectement. Nous verrons s'il y a lieu de reconduire ce comité l'année prochaine.

11.4 Au trésorier

M. Olivier Bourreau rappelle aux participants que les frais de garde peuvent être réclamés sous présentation d'un reçu. On demande aux représentants de les envoyer à l'adresse tresorerie@cpmv.ca préférablement avant le prochain CP.

11.5 À la secrétaire

La secrétaire n'a pas de commentaire.

11.6 Aux membres (représentants des écoles)

On se demande ce que le comité de parents peut faire pour exprimer ses inquiétudes face aux nombreuses journées de grève des différents corps d'emploi du milieu scolaire. Après une discussion très intéressante, il est décidé de rédiger une lettre pour convier les deux parties à une plus grande ouverture afin d'éviter l'emploi de moyens de pressions impactant sérieusement les enfants et les familles tout en nous gardant de soutenir l'une ou l'autre des parties impliquées dans la négociation.

Un représentant se questionne à propos des piges au sort. L'Exécutif questionnera la direction générale.

11.7 Au public

Il n'y a pas de public.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur épuisement de l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 22 h 10.

*Ce procès-verbal a été rédigé par Geneviève Brochu,
secrétaire administrative du comité de parents Marie-Victorin*

Nicola Grenon
Président

Ida Francoeur
Secrétaire